### **Votre Assurance**

► <u>RESPONSABILITE CIVILE</u> ENTREPRISE



SAS GROUPE POURPRIX 170 Rue Clément Ader ZI Nord 69400 ARNAS FR

### COURTIER

### **MARSH COURTAGE LYON**

196 AVENUE THIERS 69457 LYON CEDEX 06 Tél: 04 72 83 42 42 Fax: 04 72 83 42 00

Portefeuille n° 312100784

Vos références :

**Contrat n° 3726020604** Client n° 0203301120

AXA France IARD, atteste que:

SAS GROUPE POURPRIX 170 Rue Clément Ader ZI Nord 69400 ARNAS FR

agit tant pour son compte que pour l'entité désignée ci-après :

ALL4JET 170 Rue Clément Ader ZI Nord 69400 ARNAS

a souscrit pour son compte, le contrat n°**3726020604** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère mentionnées en Annexe.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période **du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mars 2023 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à NANTERRE, le 12 avril 2022 Pour la Société:





# Contrat n° 3726020604

# Montants des garanties

Nature de la garantie	Montant de la garantie	
	Par sinistre	Par année d'assurance
1. Responsabilité Civile Exploitation		
> Tous Dommages confondus	10 000 000 €	
dont Dommages Corporels	10 000 000 €	
dont Dommages Matériels et Immatériels confondus	5 000 000 €	
dont Dommages Immatériels Non Consécutifs	500 000 €	
1.00.0	1 000 000€	
dont Objets Confiés		
<ul> <li>Tous Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelle</li> </ul>	2 000 000 €	2 000 000 €
2. Responsabilité Civile après Livraison et/ou Travaux		
> Tous Dommages confondus y compris corporels	5 000 000€	5 000 000 €
<ul> <li>dont Dommages Immatériels Non Consécutifs (y compris les frais de retrait et de dépose-repose engagés par les tiers)</li> </ul>	1 000 000€	1 000 000 €
dont Responsabilité civile Professionnelle	500 000€	500 000 €
3. Frais de Retrait engagés par l'assuré	500 000€	500 000 €
4. Frais de Dépose Repose par l'assuré	500 000€	500 000 €

2/2